

Programme pan-européen en transport santé environnement

Un programme pan-européen depuis 2002

Le programme pan-européen sur les transports, la santé et l'environnement a été créé en 2002 par la commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE ONU) et le bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS Europe) pour mieux intégrer les problématiques de santé et d'environnement dans les politiques de transport terrestres.

Pour assurer la mise en œuvre du programme, plusieurs entités se coordonnent :

- ◆ le comité directeur composé des représentants des ministères des Transports, de la Santé et de l'Environnement des 55 États membres et qui a pour mission de valider les actions menées dans le cadre du programme ;
- ◆ le bureau élu par le comité directeur et composé de douze représentants d'États membres (quatre par secteur transports, santé et environnement) dont la France ;
- ◆ le secrétariat du programme conjointement assuré par la CEE ONU (secteurs des transports et de l'environnement) et l'OMS Europe (secteur de la santé).

Quatre objectifs de développement durable pour les transports dans la Déclaration d'Amsterdam en 2009

La feuille de route du programme est élaborée pour cinq ans lors des réunions stratégiques ministérielles (appelées aussi réunions de haut niveau). Lors de la dernière réunion stratégique ministérielle qui s'est tenue à Amsterdam en janvier 2009, quatre objectifs prioritaires ont été adoptés par les États-membres, sous l'appellation de *Déclaration d'Amsterdam* :

- ◆ contribuer à un développement économique viable et stimuler la création d'emplois grâce à l'investissement dans les transports respectueux de l'environnement et de la santé ;
- ◆ gérer une mobilité viable et favoriser un système de transport plus efficient et efficace ;



14-16 avril 2014 à Paris-La Défense





- ♦ réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit liés aux transports ;
- ♦ favoriser des politiques et des mesures propices à des modes de transports sains et sûrs (transports en commun, vélo et marche).

Une stratégie originale

Le programme s'attache :

- ♦ à fournir une assistance technique dans l'élaboration de plans nationaux pour le transport, la santé et l'environnement ;
- ♦ à produire des outils, des méthodes, des ressources pour faciliter le partage et la diffusion de bonnes pratiques visant à atteindre les objectifs de la *Déclaration d'Amsterdam*.

Parmi les actions concrètes réalisées :

- ♦ le PNSE 2 (second plan national santé environnement) publié par la France pour les années 2009 à 2013 comprend des mesures relatives aux transports ;
- ♦ la France soutient les séminaires thématiques (ou courses relais) et les partenariats en apportant un appui technique et financier (Genève, Kiev, Batumi, Skopje, Astana, Leipzig, Moscou) ;
- ♦ la France promeut aussi l'outil d'évaluation économique HEAT (Health economic assessment tool) développé dans le cadre du PPE TSE et qui permet d'évaluer économiquement le bénéfice pour la santé de la pratique du vélo ou de la marche.

La France organise la prochaine réunion stratégique ministérielle les 14, 15 et 16 avril 2014 à Paris

Cette réunion organisée la même semaine que la conférence sur la recherche en transports terrestres (TRA, Transport Research Arena) se déroulera à Paris en 2014 en vue de favoriser les synergies entre des programmes aux cibles et aux acteurs différents mais aux objectifs convergents. Après les objectifs d'Amsterdam, les prochains objectifs prioritaires pour 2014-2020 seront actualisés dans la *Déclaration de Paris* qui sera adoptée en avril 2014.

Liens utiles :

<http://www.unece.org/thepep/en/welcome.html>

<http://www.euro.who.int/en/what-we-do/health-topics/environment-and-health/Transport-and-health/policy>

<http://www.thepep.org/chwebsite/?lang=fr>

